

Lyon, le 26 août 2025

Secrétariat Général
Pôle ressources humaines

Décision n° 2025 - 046

Décision de composition de la commission de sélection relative au recrutement sans concours d'agents d'Exploitation des Travaux Publics de l'État, au CEI de Roussillon au titre de l'année 2025

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu l'arrêté de la directrice interdépartementale des Routes Centre-Est du 23 juillet 2025 autorisant l'ouverture d'un recrutement sans concours d'Agents d'Exploitation des Travaux Publics de l'État, au titre de l'année 2025 ;

Décide

Article 1er :

La composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours d'Agents d'Exploitation des Travaux Publics de l'État organisé par la DIR Centre-Est, au CEI de Roussillon, au titre de l'année 2025, est fixée comme suit :

- Nicolas BANNWARTH - Président
- Jean-Michel BAIN
- Mathilde GELSUMINI
- Marion FOREL de France Travail, représentée par Laëticia TRACQUI

Article 2 :

Sont désignés 2 examinateurs pour les épreuves d'admission le 18 septembre 2025 parmi :

- Celim GHEMBAZA
- Raphaël JOLIVOT
- Jean-Christophe ROUCHON

Article 3: Le secrétariat général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la directrice interdépartementale des routes Centre-Est, par subdélégation